

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

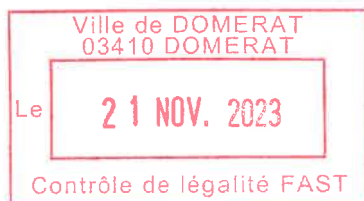
Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.

OBJET : Avis sur
l'ouverture des magasins
les dimanches de
décembre pour la Sarl
Holding Laurie.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).

231118-08



Madame le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 22 octobre 2022 émettant un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023 à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle indique qu'elle a été destinataire, d'une demande présentée par la Sarl Holding Laurie d'ouverture de ses salons de coiffure « Studio M » et « Attitude Coiffure », situés dans la galerie commerciale de l'enseigne Auchan, les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Il est précisé, conformément à la réglementation en vigueur, que bien que l'arrêté soit pris par les services de la préfecture, l'avis du conseil municipal doit être recueilli.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces demandes d'autorisation d'ouverture les dimanches présentées par la Sarl Holding Laurie.

.../...

Le conseil municipal, après délibération, par 20 voix pour, 3 contre (mesdames Aurat, Chirol et monsieur Lefebvre) et 5 abstentions (mesdames Berruer, Lafaye, Deleris et messieurs Lacaux et Pinheiro),

EMET un avis favorable sur la proposition de la Sarl Holding Laurie, conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.